Image not found or type unknown

CDD fonction publique hospitaliére

Par **torxic**, le **06/04/2015** à **10:01**

Bonjour a tous,

Je pense que ma question vous a peut-être déjà été soumise mais j'aimerais avoir votre avis sur ma situation.
J'ai été embauché en juillet 2013 dans la fonction publique hospitalière pour remplacer un départ définitif (changement de région), à l'époque j'ai signé un CDD de 3 mois reconductible et l'on m'avais dis oralement qu'il faudrait compter 6 mois pour être stagiaire (que j'étais crédule à l'époque). Je me tourne vers vous aujourd'hui en ayant signé mon huitième CDD de 3 mois et avec ma hiérarchie qui me dit sa devrait être bon en juillet pour la stagiérisation (comme au bout de 6 mois, 1 an et 1 an et demi...).
J'aimerais donc savoir combien de temps peut-être reconduit un CDD dans la fonction publique pour savoir à quoi m'attendre si je ne suis pas stagiaire cet été.

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter

Par **P.M.**, le **06/04/2015** à **10:04**

Bonjour,
Vous pouvez avoir des CDD pendant 6 ans dans la fonction publique sans que cela se transforme en emploi à durée indéterminée...
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **torxic**, le **06/04/2015** à **10:13**

Merci beaucoup pour votre réponse je vais croiser les doigts pour cet été et suivre vos conseils

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés